

Mars 2016

Lettre d'un détenu

Détenu depuis de nombreuses années au pénitencier de Lenzburg pour délits sexuels, H-P.S. écrit régulièrement des cartes de vœux et quelques lettres au Groupe Infoprisons. (une lettre avait déjà été publiée dans un précédent bulletin, voir : [De l'intérieur de la prison de Lenzburg, un détenu nous écrit](#)) **Avec son message de Noël, daté du 16.12.15, il ajoutait quelques nouvelles sur sa situation actuelle et ses espoirs de libération.**

Traduction : Anne-Catherine Menétrey-Savary

« Je dois encore vous informer que j'ai dû rompre avec [mon avocat], car il faisait pour moi moins que le minimum. Je n'avais jamais de réponse, il n'était jamais atteignable et il n'a vraiment rien obtenu de la justice. En tout cas, je ne savais jamais où il en était, ce qui rendait la collaboration difficile. J'ai maintenant un nouvel avocat qui est très combatif et qui ne se laisse pas marcher sur les pieds. Et les contacts sont plus faciles, soit oralement, soit par écrit.

Pour ces fêtes de fin d'année, je n'ai obtenu aucun congé, mais j'ai engagé une nouvelle procédure pour un allègement de peine et une libération conditionnelle.

Vous n'avez pas idée de ce que la justice est capable d'entreprendre pour ne pas donner suite à mes recours, pourtant acceptés par le Conseil d'État. Même l'expertise de 2011, qui concluait à un allègement de peine, n'a pas été suivie d'effet. Tout est toujours refusé sous de fallacieux prétextes. Dès que la nouvelle procédure sera close et si elle donne des résultats, je vous enverrai toute la documentation, que vous pourrez utiliser pour votre site internet.

J'ai aussi pris contact avec l'Office fédéral de la Justice, mais on ne reçoit d'eux que des réponses évasives. Il s'agit de savoir quelles sont les thérapies reconnues par les autorités judiciaires. Chaque institution a sa propre thérapie, et il n'y a pas de possibilité de les comparer pour voir lesquelles sont efficaces ou non. [« efficace » pour obtenir un changement de régime ou un allègement]

L'expérience a montré, durant toutes ces années, que les thérapies ne sont tout simplement pas reconnues par les autorités pénitentiaires. Si les rapports sont bons, arrive un expert qui démolit tout. Parler d'un succès est une parodie. C'est pourquoi je demande à l'Office de la Justice à Berne de mettre sur pied un organisme de recours indépendant. Mais je n'ai reçu aucune réponse. Tout ce que Berne m'a dit, c'est que l'exécution des peines dépend des cantons. Or il est clair que ceux-ci cherchent surtout à couvrir leurs décisions arbitraires à l'échelon supérieur. Notre système judiciaire est devenu très problématique.

Le jouet psychiatrique et thérapeutique avec lequel s'amuse la justice est non seulement inutile, mais aussi très coûteux. On en a déjà parlé publiquement. À quoi ça sert de soumettre un détenu à une longue et coûteuse thérapie si on ne tient pas compte des rapports des thérapeutes et qu'un expert favorable aux autorités judiciaires est convoqué pour annuler ce que dit le rapport ? Cela ne sert à rien, sinon à laisser le détenu tourner en rond dans sa cellule.

Cette situation est bien connue dans les milieux pénitentiaires, mais personne ne fait rien, ce qui est regrettable.

Ce qu'on peut également remarquer, c'est que les expertises ne portent jamais sur la situation actuelle du détenu, au moment où elles sont faites. Au contraire, on ressort toujours des éléments anciens, peu importe de quand ils datent, des éléments maintes fois mentionnés, dramatisés, parfois aggravés sans raison. La situation du détenu, au moment de l'expertise, ne semble jamais compter. Tout cela se passe si mal que la situation devient anormale. Il faudrait une fois que ce soit dit clairement à n'importe quel échelon des autorités. Mais voilà : les détenus n'ont pas de lobby.

Les procédures sont inutiles quand elles traînent en longueur et que, du côté des autorités pénitentiaires, tout est entrepris, pour laisser inutilement s'écouler le plus de temps possible. Si rien ne se passe et que les recommandations des professionnels de la psychiatrie ne sont pas prises en compte, l'appareil judiciaire ne brasse que du vent ! »

Meilleures salutations

H-P. S.